

Programme Local de l'habitat (PLH) 2015/ 2021 / 2023



Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles- Croix-de-Vie

CONTEXTE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire depuis le 9 juin 2015 est prorogé pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en juin 2023.

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est devenue une Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle se situe au nord-ouest du département de la Vendée

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le programme d'orientations et d'actions du PLH 2015-2021 retient 3 orientations stratégiques déclinées en actions afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Développement du parc de logements locatifs sociaux ;
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ;
- Politique foncière ;
- Populations spécifiques : personnes âgées, personnes défavorisées...
- Observatoire de l'habitat et des loyers – Animation PLH.

AXES MAJEURS DE PLAN D' ACTIONS

Les orientations du Programme Local de l'Habitat se déclinent en 17 actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Développement du parc de logements locatifs sociaux	<ul style="list-style-type: none">- Action 1 : Création de 70 logements locatifs sociaux par an- Action 2 : Territorialisation des objectifs de logements locatifs sociaux- Action 3 : Aide financière aux projets de densification urbaine avec création de logements locatifs sociaux

<p>Orientation 2 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 4 : Etude pré-opérationnelle d'OPAH - Action 5 : OPAH 2016/2019 prorogée jusqu'en 2021. 6^{ème} OPAH depuis le 3 mai 2021 jusqu'en 2024 - Action 6 : Actions d'Accompagnement de l'OPAH , Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)
<p>Orientation 3 : Aide à l'accession à la propriété</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 7 : Aide à l'accession à la propriété dans l'ancien, aide centralité, aide sortie de vacance - Action 8 : Accession aidée à la propriété dans le neuf
<p>Orientation 4 : Politique foncière</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 9 : Objectif de densité : augmenter la densité dans les opérations nouvelles d'aménagement comme prévu dans le SCoT - Action 10 : Développer les opérations de renouvellement urbain et de requalification des centres-bourgs - Action 11 : Suivi de la consommation foncière - Action 12 : Sensibilisation à la maîtrise du foncier
<p>Orientation 5 : Populations spécifiques : personnes âgées, gens du voyage, personnes défavorisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 13 : Participation de la Communauté d'Agglomération au F.S.L. – Fonds de Solidarité pour le Logement - Action 14 : Suivi de la fréquentation des aires d'accueil et de grands rassemblements des gens du voyage
<p>Orientation 6 : Observatoire de l'habitat et des loyers – Animation PLH</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 15 : Observatoire de l'habitat et des loyers - Action 16 : Animer, suivre et coordonner les actions du PLH - Action 17 : Constituer un centre de ressources « habitat/logement »

